

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 114

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 86

À l'alinéa 14, après le mot :

« fiscal »,

insérer le mot :

« en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.